

Articles dangereux

Afin de garantir la sécurité de l'avion ainsi que de toutes les personnes à bord, les bagages enregistrés et à main des passagers ne doivent pas contenir de produits ou de substances pouvant constituer un danger (hormis certaines exemptions), tels que :



Gaz comprimé (des dérogations s'appliquent)

Acide

Batteries/piles

Javel

Explosifs

Liquides inflammables

Gaz inflammable

Aérosols incapacitants

Allumettes et briquets

Poison

Articles dangereux

Lisez la section ci-dessous pour plus d'informations, ou consultez [la page Web de la CAA](#) (Civil Aviation Authority, autorité britannique de l'aviation civile).

- **Bouteilles de gaz** tel que les gaz fortement réfrigérés inflammables, ininflammables et toxiques y compris le butane, l'oxygène et le propane. Cela inclut également le gaz butane (p. ex., butane destiné à être utilisé dans les appareils chauffants pour cheveux), les cartouches de gaz pour le camping et les chalumeaux de cuisine.
- **Petites recharges pour d'autres appareils.** Un maximum de quatre petites bouteilles de dioxyde de carbone ou d'autres gaz non toxiques et ininflammables par personne et la capacité en eau de chaque bouteille ne doit pas dépasser 50 ml. Veuillez noter : Pour le dioxyde de carbone, une bouteille de gaz d'une capacité en eau de 50 ml est équivalente à une recharge de 28 g.
- **Liquides et solides inflammables** tels que les briquets ou combustibles de chauffage, la peinture et les allumettes (à l'exception d'une boîte d'allumettes ou d'un briquet rechargeable tel que décrit ci-dessous). Veuillez noter que les passagers ne peuvent transporter sur eux qu'une boîte d'allumettes de sûreté et un briquet rechargeable. Ces articles doivent être transportés sur vous et ils ne sont PAS autorisés dans votre bagage à main ou dans votre bagage en soute. Le transport des briquets jetables et des allumettes chimiques n'est PAS autorisé en cabine (sur vous ou dans le bagage à main) ou dans le bagage en soute quelles que soient les circonstances.
- **Poisons** tels que les insecticides, les désherbants, l'arsenic et le cyanure.
- **Matières radioactives**, matières oxydantes et peroxydes organiques tels que les agents de blanchiment et les kits de réparation à base de fibre de verre.
- **Substances infectieuses** telles que les bactéries et les virus.
- **Produits corrosifs** tels que le mercure, les acides, les alcalins et les batteries humides.
- **Armes et armes à feu** tels que les jouets ou les répliques d'armes (en plastique ou en métal), les catapultes, les arbalètes, les harpons, toutes les armes à feu et les pièces des armes à feu, les pistolets lance-fusées, les pistolets de départ, les pistolets à air comprimé, les fusils et fusils à plomb, les cloueuses et pistolets de scellement, les pistolets d'abattage des animaux, les matraques ou les dispositifs neutralisants, les briquets en forme d'arme à feu, à l'exception des armes à feu de la police, pour la pratique sportive et de compétition et leurs munitions (voir ci-après pour plus de détails).
- **Armes pointues/tranchantes et objets tranchants** tels que les haches, les hachettes, les flèches, les fléchettes, les crampons, les harpons, les lances, les piolets et les pics à glace, les patins à glace, les couperets de boucher, les couverts, les couteaux à lame de toute longueur et les machettes, les bâtons de marche/de randonnée et de ski, les lames de rasoir et les scalpels, les outils d'artisan, les sabres, les épées et les cannes-épées, les ciseaux, les seringues hypodermiques (sauf sur présentation d'un certificat médical).
- **Objets contondants** tels que les battes de sport, les queues de billard, de snooker et de billard américain, les crosses de hockey ou de jeu de crosse, les cannes à pêche, les équipements pour les arts martiaux.

Outre cette liste d'objets dangereux indiquée ci-dessus, le transport des articles suivants n'est pas autorisé à bord des avions d'easyJet, que ce soit en cabine ou en soute :

- **Substances explosives et inflammables :**
 - o munitions, explosifs et dispositifs explosifs ;
 - o amorces à percussion ;
 - o détonateurs et amorces ;
 - o répliques ou imitation de matériel ou dispositifs explosifs ;
 - o mines ou autres explosifs militaires ;
 - o feux d'artifice, balises ou autres pyrotechnie ;
 - o grenades, bombes ou cartouches fumigènes ;
 - o liquides inflammables de toute sorte ;
 - o peinture en aérosol, térébenthine et diluant pour peinture ;
 - o boissons alcoolisées affichant plus de 70 % en volume.
- **Substances chimiques et toxiques :**
 - o acides et alcalins, substances corrosives ou blanchissantes ;
 - o aérosols neutralisants ou incapacitants ;
 - o matières radioactives ;
 - o poisons, substances biologiques ou infectieuses dangereuses
 - o extincteurs.
- **Fers à friser contenant de l'hydrocarbure gazeux** Pour tous les vols portant un indicateur IATA d'EZY mais pas pour les vols portant un indicateur IATA d'EZS, au maximum un (1) fer à friser contenant de l'hydrocarbure gazeux peut être transporté dans votre bagage à main ou dans votre bagage en soute à raison d'un fer à friser par passager, à condition que : (a) la protection de sécurité soit correctement installée sur l'élément chauffant ; et (b) le fer à friser ne soit à aucun moment utilisé à bord de l'avion. Les recharges de gaz pour les fers à friser ne peuvent être transportées ni sur vous, ni dans votre bagage à main ou votre bagage en soute, sur aucun vol d'easyJet. Pour les vols portant un indicateur IATA d'EZS, les fers à friser et autres appareils fonctionnant avec des gaz inflammables (et/ou leur recharge) ne sont pas autorisés à bord de l'avion, que ce soit en cabine ou en soute.

Autres restrictions

- **Armes à feu de compétition et pour pratique sportive** mentionnées dans le présent Article et leurs munitions à condition qu'elles soient emballées ou placées dans une boîte en toute sécurité. Merci de lire les exigences spécifiques ci-après et d'appeler notre [Service clientèle](#) pour nous informer que vous voyagerez avec une arme à feu ou des munitions.

Tous les passagers qui envisagent de voyager avec des armes à feu ou des munitions doivent s'assurer d'être en possession des documents suivants :

- a) documentation et permis ;
- b) licences d'exportation/d'importation ; et
- c) autorisation des autorités locales et nationales.

Veillez noter que certains types d'armes à feu ne sont pas autorisés dans certains pays et easyJet est dans l'impossibilité de transporter les armes à feu sur ses vols en destination et à l'intérieur de ces pays. Le passager seul a la responsabilité de s'assurer que les exigences (a) à (c) ci-dessous sont correctes et à jour pour toutes les armes à feu ou les munitions. Le passager doit également présenter une pièce d'identité en cours de validité (p. ex., passeport).

Veillez arriver au comptoir dépose-bagages au moins 90 minutes avant l'heure prévue du départ de votre vol afin que nous puissions effectuer toutes les vérifications nécessaires. Si vous arrivez après ce délai, il est possible que vous ne soyez pas autorisé à prendre l'avion.

Merci de noter que les catégories d'armes à feu suivantes ne sont pas autorisées :

- o les fusils de chasse pour la pratique sportive avec un canon supérieur à 60 cm ;
- o les fusils pour la pratique sportive (y compris les fusils à air comprimé) de n'importe quel calibre, mais pas les armes semi-automatiques d'un calibre supérieur au 22 ;
- o les pistolets à un coup pour la pratique sportive de calibre 22 ou inférieur ;
- o les fusils et les pistolets de calibre 22 ou inférieur.

Les armes à feu doivent être déchargées et correctement emballées dans un étui adapté. Un maximum de 5 kg de munitions est autorisé par passager et il doit être emballé en toute sécurité, idéalement dans l'emballage du fabricant. Les munitions peuvent être transportées avec l'arme à feu à condition qu'elles soient placées dans une boîte en toute sécurité. Les munitions avec des projectiles explosifs ou incendiaires sont interdites.

Si vous voyagez avec des armes à feu de compétition ou pour la pratique sportive, vous devez être âgé de plus de 18 ans, ou être accompagné d'une personne âgée de plus de 18 ans. Si vous souhaitez voyager avec des armes à feu de compétition ou pour la pratique sportive, vous devrez vous acquitter de [frais pour un équipement sportif](#) supplémentaires exigibles par arme à feu et par vol.

- **E-cigarettes** : toutes les cigarettes électroniques et un maximum de deux batteries de rechange à transporter dans le bagage à main uniquement.

Vols

Vols pas chers

Départs et arrivées

Vos réservations

Où volons-nous ?

Franchises de bagages

Service clientèle

Aide

Etat du trafic

Aide spéciale

Plan du site

À propos d'easyJet

Carrières

Informations sur la compagnie

Durabilité

Investisseurs

Médias

UNICEF

La Charte du passager

easyJet Spirit

Termes et conditions

Politique d'utilisation acceptable

Politique en matière de cookies

Politique de confidentialité

Suppléments et charges

Conditions Générales

Informations Juridiques



Souscrivez à notre newsletter



Aimez-nous sur Facebook



Visitez-nous sur YouTube